

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 126 (1981)
Heft: 5

Vorwort: Mirage sous le muguet
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mirage sous le muguet

L'un de nos conseillers nationaux l'écrivait à la veille du 1^{er} mai, dans un hebdomadaire publicitaire romand, à propos de la publication des comptes 1980 de la Confédération :

Les premiers commentaires de la presse mettaient généralement en évidence la primauté prise par les dépenses sociales sur les dépenses militaires. On peut, certes, approfondir, sans oublier pourtant la faiblesse de l'écart : 20,6% des dépenses totales en faveur de la sécurité sociale pour 20,3% au bénéfice de l'armée et de l'armement. L'avance se limite donc à un faible 3 pour mille. Il me semble, du reste, assez puéril d'instituer une sorte de compétition entre deux espèces de dépenses, indispensables l'une comme l'autre. Et encore, le bien-être social est un pilier de notre sécurité, car la justice sociale est le ciment de la cohésion nationale. Où serait la volonté de défense des citoyens sans elle ?

Laissons de côté «la faiblesse de l'écart», le tribun admettant plus loin qu'il est risible de mettre en compétition les divers secteurs du ménage fédéral. Encore que, en approfondissant malgré tout, il apparaîsse que, quant à l'accroissement sectoriel des dépenses, les militaires fassent plutôt figure de cousins pauvres depuis belle lurette. On n'en saluera pas moins, comme il convient, la reconnaissance explicite par l'auteur du caractère indispensable des montants affectés à la chose armée, lui qui n'a jamais fait cache de son militantisme de gauche.

Mais là où ce texte donne à songer, c'est lorsqu'il insinue que la volonté de défense est une fonction de ladite justice sociale. Grands dieux, comment nos ancêtres ont-ils traversé les siècles ? Et en Afghanistan, se bat-on pour de la soupe, des rentes, des horaires et des salaires, un cortège chronique de revendications ?

Certes, un juste équilibre est facteur de prospérité, de calme, d'ordre peut-être. Toutefois, la condition de sa réalisation reste l'indépendance nationale, et non l'inverse.

Non, si nous devons en venir à nous battre, nous le ferons pour notre pays, tout naturellement, c'est-à-dire en mettant nos divergences sous le boisseau, rendant par là sa primauté au sort commun, et non pour sauvegarder des priviléges ou des conquêtes sociales.

L'homme est prêt au sacrifice pour ses idées, pas pour ses aises.

RMS